

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance ordinaire du 5 septembre 2023, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCES ADOPTÉES LE 5 SEPTEMBRE 2023 :

OCA23 16 0282, autorisant l'entrepreneur Hulix Construction à effectuer, dans le cadre de la réfection de la station de métro Outremont, des travaux intérieurs de nuit, du lundi au jeudi, de 19 H 00 jusqu'à 06 H 00 et ce, pour une durée de trois (3) mois. Conformément à l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit* (AO-21), cette ordonnance, renouvelable après une période de trois (3) mois, est conditionnelle au maintien et à la poursuite des travaux du comité de bon voisinage piloté par la STM ainsi qu'au dépôt, lors du renouvellement de l'ordonnance, d'un rapport de suivi des travaux.

OCA23 16 0283

POUR L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DES VOISINS DE L'AVENUE NELSON »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Nelson, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Villeneuve pour permettre la tenue de l'événement « Fête des voisins de l'avenue Nelson » le 9 septembre 2023, de 11 H à 18 H.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également, conformément à l'article 9.1 du règlement AO-204, une dérogation à l'article 9 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « PARADE DE LA TORAH HASHNAZAT SEFER »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise, dans le cadre de l'événement « **Parade de la Torah Hashnazat Sefer** » organisé par l'Institut Khal Tzemach Tzaddik Viznitz qui aura lieu le 4 novembre 2023 entre 15 H et 19 H, la fermeture temporaire à la circulation automobile sur les avenues suivantes :

- Avenue De L'Épée, entre les avenues Lajoie et Van Horne;
- Avenue Lajoie entre les avenues De l'Épée et Hutchison;
- Avenue Hutchison, entre les avenues Lajoie et Van Horne et;
- Avenue Van Horne, entre les avenues Hutchison et Durocher

Dans le cadre de cet événement, qui sera pris en charge par le SPVM, le conseil autorise également, conformément à l'article 9.1 du règlement AO-204, une dérogation à l'article 9 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « SÉANCE CINÉMA SUR L'ART À LA PLACE MARCELLE-FERRON »

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire de la Place Marcelle-Ferron pour la tenue de l'événement « **Séance cinéma sur l'art** » organisé par les Amis de la Place Marcelle-Ferron, qui aura lieu le vendredi 8 septembre 2023, de 19 H à 22 H, ou le samedi 9 septembre 2023, de 18 H à 22 H, en cas de pluie. C'est la reprise de l'événement annulé en raison de la pluie du 16 et 17 juin 2023.

POUR L'ÉVÉNEMENT « UN ARBRE POUR MON QUARTIER »

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire de l'Îlot Saint-Viateur, le jeudi 12 octobre 2023, de 8 H à 19 H, pour la tenue de la 2^e édition de l'événement « **Un arbre pour mon quartier** » organisée par l'organisme Outremont en famille.

POUR L'ÉVÉNEMENT « ASTRO MIL »

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) l'occupation de la Place Alice Girard, le 14 octobre 2023 de 9 H à 17 H, pour la tenue de l'événement « **Fête de l'astronomie au Campus MIL avec observation de l'éclipse partielle de Soleil** ».

D'autoriser, dans le cadre de cet événement :

- Une dérogation aux alinéas 6 e) et g) du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107) conformément à l'article 6.4 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « PARADE BAGLEITEN – VISITE DU GRAND RABIN »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture à la circulation de l'avenue Durocher, entre les avenues Van Horne et Lajoie, le 17 septembre 2023, entre 20 H 30 à 22 H 00 et le 8 octobre 2023 de 20 H 30 à 21 H 30, pour escorter le Grand Rabin de la communauté juive hassidique du 1040, avenue Van Horne jusqu'à sa demeure au 6070, avenue Durocher dans le cadre de l'événement « **Parade Bagleiten – Visite du Grand Rabin** » organisé par la Congrégation Amour pour Israël.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également, conformément à l'article 9.1 du règlement AO-204, une dérogation à l'article 9 dudit règlement.

OCA23 16 0284, autorisant l'entrepreneur Demix Construction à effectuer, dans le cadre du contrat pour la reconstruction complète des égouts, de l'aqueduc, des trottoirs et la chaussée, de l'éclairage et les installations d'utilité publique des avenues Querbes et Saint-Viateur, des travaux extérieurs, entre 8 H et 18 H, tous les samedis au cours de la période comprise entre le 16 septembre et le 28 octobre 2023 inclusivement.

Conformément à l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit* (AO-21), l'entrepreneur devra aviser la direction du bureau de projets ainsi que les riverains des dates prévues pour les travaux de construction visés par la présente ordonnance et ce, au moins sept (7) jours avant le début desdits travaux.

Montréal, le 15 septembre 2023

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate